

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance.

Philippe BONNEAUD, Roselyne LACOUTURE, Françoise PERIDY, Jean Paul THUBERT, Yves GARREAU, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Yves GUILLON, Sophie VERGNAUD, Aurélie BOURREAU, Bernard DAVID, Dominique GUYONNET, Fabienne ROUSSEAU GILLES.

Absents excusés avec pouvoir : David RANGER, Claude FERRON, Sylvie DENIS, Cécile CERISIER,

Absente excusée : Fanny BOETSCH

Suffrages : 18

Secrétaire de séance : Sophie VERGNAUD

Ouverture de la séance 20h00

**Préalablement à la séance, le conseil municipal observe une minute de silence en hommage à M .Henri BERNARD, maire honoraire de Gençay, décédé le 10 avril 2018.**

**1 –Projet de rénovation de la salle de réunion du conseil**

Le conseil accueille Mme BAUDOIN décoratrice intérieure, qui a été mandatée pour une étude de rénovation de la salle du conseil.

François BOCK rappelle à l'assemblée l'intention de rafraîchir la salle de réunion dont les derniers travaux ont été effectués il y a 25 ans, et de créer un espace moderne et accueillant pour les besoins de la municipalité et l'accueil des mariages.

Madame BAUDOIN précise qu'elle a tenu à conserver l'aspect architectural noble de cette salle de 86m<sup>2</sup> et s'appuie sur des plans pour présenter une nouvelle configuration.

Le plafond sera déposé et refait à neuf (aspect gris foncé) avec des luminaires-suspensions « Medo Ring » à led blanc (un central et deux à chaque extrémité de la salle).

Le sol sera en lames LVT plombantes gris clair (aspect parquet).

Les murs du côté intérieur seront refaits avec du papier peint imprimé ; la pierre sera évidemment conservée.

Le mur du fond panoramique sera décoré d'une allégorie de la république, avec une estampe imprimée sur tissu lin, entourée de deux bandes rouge et bleu.

Un coffrage permettra de dissimuler l'écran de projection utilisé lors des réunions.

Une cimaise sera posée à 80 cm du sol pour protéger les murs.

La statue représentant Marianne sera déplacée entre les deux ouvertures, côté intérieur, et mise en valeur par un éclairage direct sur un papier gris anthracite.

Les portes seront agrémentées de « pilastres » et habillées de moulures.

Le mobilier sera entièrement remplacé : tables de réunions contemporaines avec pieds extérieurs (facilement modulables et empilables) ; chaises en tissu beige/gris.

Du côté de la salle de mariage il est prévu une table ovale pour 6 personnes avec pied en corolle et des chaises de couleur « bleu canard » avec un pied central (chaise « tulipe »)

Des stores plissés seront posés côté rue afin de protéger la salle de l'ensoleillement.

Le budget de rénovation, travaux et achats du mobilier, a été chiffré à 40 033,08 € TTC.

Les travaux seront effectués en partie par des artisans locaux et en partie par le personnel municipal qualifié.

Mme BAUDOIN originaire de Gençay fait part de son enthousiasme d'avoir travaillé sur ce projet et remercie le conseil de lui avoir confié cette étude.

Monsieur le Maire de Gençay la remercie de sa présentation et propose au conseil municipal de se prononcer sur ce sujet.

## **2 –Approbation des comptes rendus**

Sur demande d'un conseiller qui n'a pu prendre connaissance des comptes rendus transmis quelques jours auparavant, François BOCK effectue à voix haute la lecture du compte rendu du 22 février et remet à la prochaine réunion de conseil le vote d'approbation des comptes rendus des 15 mars (budget) et 29 mars 2018.

Le compte rendu du 22 février est approuvé à l'unanimité.

Vote 18 pour

Ils seront dès le lendemain mis en ligne sur le site à l'attention des habitants.

## **3 –Vote des subventions des associations**

Les associations devaient déposer leur demande de subvention avant le 31 mars 2018.

La commission finances s'est réunie le mardi 17 avril pour étudier les demandes, qui sont soumises à approbation du conseil municipal.

Le montant de dotation du budget 2018 est de 28 000 €.

Les propositions sont présentées et discutées :

ACCA GENCAY	300 €
ADMR	2 100 €
AMICALE DU PERSONNEL DE L'EHPAD	150 €
AMITIES GUINEE	75 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	250 €
APEF-FAMILLES RURALES	1 000 €
BASKET PAYS GENCEEEN BASKET CLUB	1 000 €
CENTRE CULTUREL	6 000 €
CINEMA DE GENCAY	3 000 €
COMITE DE JUMELAGE	350 €
D'RIVES EN FETE	300 €
DONNEURS DE SANG	150 €
ELAN (AIDE ALIMENTAIRE)	430 €
ET SI ON DANSAIT	150 €
FAE	300 €
FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE	200 €
ESMG	350 €
JEUNESSE SPORTIVE FOOT VAL DE CLOUERE -	1 000 €
JUDO JCG JUDO GENCAY	500 €
KARATE	500 €
LES COMPAGNONS DE LA CLOUERE	250 €
LES COMPAGNONS DE LA CLOUERE CYCLO	250 €
SPORTS LOISIRS CULTURE (TIR A L'ARC)	550 €
TEAM TRAIL	250 €

TENNIS CLUB	1 200 €
SOUVENIR FRANÇAIS GENCAY	50 €
UNION MUSICALE LA LIBERTE	150 €
VOLLEY BALL LOISIR ET DETENTE	250 €
AAPPMA TANCHE DE LA CLOUERE	100 €
ASSOCIATION DES CONCILIEATEURS DE JUSTICE	150 €
LES CHATS DE LA CLOUERE	500 €
COMMERCANTS NON SEDENTAIRES	600 €
ENTENTE CANTONALE ATHLETISME SMARVE VERNON	200 €
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT DE LA VIENNE	200 €
ROUTE DES ABBAYES	25 €

- Concernant le Centre Culturel La Marchoise, il est proposé une subvention de 6 000 € qui sera complétée de 3 000€ supplémentaires sous réserve de la signature d'une convention portant sur le partage des locaux et le respect de règles environnementales et climatiques.

- Les associations «Familles rurales » et « Marchés non sédentaires » devront préciser le montant de la subvention sollicitée.

Il est procédé au vote : 18 voix pour

#### **4 – Recrutement d'un apprenti**

La commune tient à montrer l'exemple en ayant recours à l'apprentissage : participer à la formation d'un jeune permet à la commune de valoriser un partenariat d'encadrement.

L'apprentissage est un mode de formation en alternance qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans de se confronter au monde du travail, accompagnés par un maître d'apprentissage.

La collectivité est exonérée des charges patronales de sécurité sociale, d'allocations familiales et de pôle emploi. La rémunération est fixée par la loi.

François BOCK indique que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants qui deviennent plus exigeants vis-à-vis de leur travail.

Afin de répondre aux besoins des services techniques, plus particulièrement sur le travail des espaces verts, il est proposé le recrutement d'un apprenti en CAP « Aménagements paysagers ».

Vote 18 pour

#### **5 – Révisions des tarifs des droits de places des foires et location des foires**

Le conseil municipal a l'obligation de revoir tous les ans le droit de place de l'entreprise FRERY pour les foires mensuelles. Pour rappel, ce tarif est répercuté auprès des commerçants.

Il est proposé de reconduire le tarif annuel de 13 917,86 €.

Le tarif reste ainsi à 0,58 € par mètre linéaire pour les abonnés et 0,85 € pour les non abonnés, avec un forfait fixe de 5,60 €.

Vote 18 pour

#### **6 – Décision modificative pour la maison de santé**

Le montant de l'étude préalable de 3900 € n'a pas été prévu au budget.

Il est proposé une décision modificative du compte 1080-2315 vers le compte 1082-2313 pour le montant de 3900 €.

Vote18 pour

#### **7 –Régularisation des indemnités des élus**

Par principe, le maire de chaque commune doit percevoir la totalité de son indemnité, dont le montant est fixé par la loi en fonction du nombre d'habitants.

François BOCK a demandé en 2015, par courrier à la Préfecture, à ne percevoir qu'une partie de cette indemnité.

Or depuis les nouvelles élections de septembre 2017, le conseil municipal a délibéré pour l'attribution des indemnités aux élus, mais pas pour la réduction de l'indemnité du maire.

Il est donc demandé aux conseillers de valider le courrier de demande de diminution des indemnités de François BOCK maire de Gençay.

Voix 18 pour

### **8 – Service Civique**

La commune a mis en place en 2017 un dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine de l'école en utilisant un contrat de service civique.

La commune recherche à nouveau un « service civique » pour l'accompagnement des activités et l'animation sport pratiqués à l'interclasse.

Il est demandé au conseil de bien vouloir renouveler ce type de contrat qui a été apprécié au sein de l'école.

Vote 18 Pour

### **9 – Marché public des écoles**

Lors du dépouillement des enveloppes relatives aux appels d'offre des travaux de l'école, certains lots n'ont pas été pourvus: menuiseries extérieures, charpente-couverture, et carrelages-faïences et sols.

Le marché public ayant été déclaré infructueux le 17/04/2018, la commune a la possibilité de choisir des entreprises sur devis.

M BOURSIER donnera les résultats de l'aspect technique, puis la commission d'appel d'offres sera convoquée pour l'attribution des marchés.

### **10 – Baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF)**

M le maire annonce que l'Etat a communiqué à la commune le montant de la dotation générale de fonctionnement annuelle.

Une baisse de 21 000 € de dotation a été constatée, ce qui n'avait pas été annoncé.

Cette baisse représente 1% du budget annuel de la commune.

Il est de nouveau remarqué que les communes urbaines sont favorisées au détriment des communes rurales.

La commune de Gençay devra donc diminuer ses dépenses de fonctionnement en 2018.

### **11 – Abri de l'ancienne gendarmerie**

La commune possède un abri bois couvert en tuiles situé sur le site de l'ancienne gendarmerie.

Il est proposé de le mettre en vente sur le site de la mairie et sur le bon coin pour un montant de 500 €.

Vote 18 pour

### **12 – Tarifs de l'eau**

M le maire présente les tarifs annoncés par courrier par Eaux de Vienne.

Usage domestique : forfait de 60 € auquel s'ajoute un montant de 1,35 € par m3 et les taxes.

Tarif de l'assainissement : part fixe de 65 € part variable de 1,30e par m3

M le maire rajoute que suite au groupement départemental d'Eaux de Vienne SIVEER, le consommateur va subir une évolution des tarifs qui seront harmonisés dans la Vienne selon une médiane.

Pour Gençay cela se traduira par une augmentation.

### **13 – Devenir de la Trésorerie de Gençay**

Le directeur des Finances Publiques de Poitiers a annoncé lors de sa visite du 17/04/2018 la fermeture de la trésorerie de Gençay au 31/12/2018.

Toutes les communes de l'ancien Pays Gencéen sont concernées.

Les maires ont décidé de se réunir afin de décider ensemble des actions à entreprendre pour contester cette décision des pouvoirs publics et de manifester leur mécontentement.

### **14 – Questions diverses**

➤ Problème des pigeons dans Gençay

Une salariée de Bio Alternative est ethologue de formation; elle propose d'effectuer un état des lieux de la situation afin d'apporter des solutions aux nuisances constatées.

➤ Dominique GUYONNET intervient à nouveau sur les passages le 3 et le 5 avril de 2 bus dans le bourg de Gençay alors qu'il existe une interdiction de circulation.

Le conducteur interpellé a déclaré avoir une dérogation de la mairie.

M le maire répond qu'il ne se souvient pas avoir accordé de faveur aux cars de Lussac voyages et en prend note. A suivre

➤ Bernard DAVID informe le Conseil que des voitures stationnent occasionnellement sur les pelouses de la commune, rue Florentin. Il propose de faire ajouter des piquets en bois pour en interdire le stationnement.

➤ Des problèmes de circulation ont été également constatés à la sortie de l'école : voitures, taxis et bus scolaires se retrouvent devant la grille ce qui est dangereux pour les élèves qui sortent.

La commission concernée « voirie travaux publics éclairage » se réunira afin de trouver une solution pour fluidifier le flot de circulation.

➤ François BOCK fait lecture du courrier du président de la communauté de communes du Civraisien en Poitou au sujet du cinéma : le projet d'accompagnement de la construction d'un nouveau cinéma sera présenté aux élus communautaires après avis de la commission.

Il sera demandé à la commune de Gençay de mettre à disposition de l'intercommunalité un terrain viabilisé prêt à construire.

Il sera également demandé à l'Association du Cinéma de Gençay de s'engager dans le cadre d'une délégation de service public à l'exploitation de la nouvelle salle dans les conditions déterminées par le Conseil Communautaire.

➤ Le rapport sur les Ehpad de Couhé et Chaunay a été présenté aux élus de la communauté de communes lors de sa dernière réunion.

Ce rapport sera transmis à tous les conseillers de la commune de Gençay.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 31 mai 2018 à 20h00.

Sophie VERGNAUD